



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE MAYOTTE

Ancienne Mairie de Bandrélé

97660 BANDRELE

Tél : 0269 62 27 44

Compagnonnage Te Me Um 2022

Les liens entre homme-nature et la mobilisation
citoyenne

SEJOUR D'ECHANGES ENTRE LA CCSUD ET LE
PARC NATIONAL DE MOHELI



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
I. CONTEXTE ET CADRE DE LA MISSION.....	3
I.1. Définition du compagnonnage	3
I.2. Description et objectif de la mission.....	3
I.2.1. Objectifs principaux :	4
I.2.2. Résultats attendus :	4
I.2.3. Présentation des participants.....	5
I.2.4. Calendrier prévisionnel.....	5
II. COMPTE RENDU DES ECHANGES	5
II.1. Réunion de lancement avec le Parc national de Mohéli	5
II.2. Réunion de présentation des outils de communication.....	7
II.3. Echanges avec les communautés (associations).....	8
II.4. Participation aux suivis scientifiques	9
II.4.1. Suivi scientifique en milieu marin.....	9
II.4.2. Suivi scientifique en milieu terrestre.....	9
III. LES EVENTUELLES DIFFICULTES RENCONTREES	10
IV. LES APPORTS, LES RECOMMANDATIONS.....	10

I. CONTEXTE ET CADRE DE LA MISSION

La Communauté de Communes du Sud de Mayotte a répondu à un appel à projets de soutien d'actions de compagnonnage, dans le cadre du programme TE ME UM (Terres et Mers Ultramarines), coordonné par l'Office français de la biodiversité. Le programme Te Me Um a pour objectif de renforcer les capacités et les moyens d'action des acteurs de la biodiversité en outre-mer selon une démarche ouverte et partenariales. L'un des dispositifs mis en œuvre, c'est l'accompagnement technique par appui financier : « **le compagnonnage** ».

I.1. Définition du compagnonnage

Le compagnonnage se déroule sur une période d'une ou deux semaines pendant laquelle un professionnel travaillant pour un espace naturel ou pour la préservation de la biodiversité en outre-mer est accueilli par une autre structure dans le but de renforcer ses compétences. Le compagnonnage se base en général sur la formation de pair à pair, entre professionnels, par immersion.

Le compagnonnage a pour but d'aider individuellement les professionnels d'outre-mer :

- Dans le cadre d'un projet précis qu'ils souhaitent développer sur leur site et qui nécessite un savoir ou un savoir-faire spécifique, déjà expérimenté sur un autre site ;
- Lorsque la thématique, de sa spécificité, n'est dans aucun programme de formation ;
- Lorsque les outils à acquérir nécessite un certain temps de mise en pratique avec l'aide d'un expert.

Cet appel à projets peut concerner tous les domaines liés à la biodiversité. Il exclut cependant les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, de la gestion et traitement des déchets ainsi que le secteur de l'énergie.

I.2. Description et objectif de la mission

Le territoire intercommunal de la Communauté de Communes du Sud de Mayotte (CCSud) représente une superficie d'environ 100.23 km² qui accueille une véritable diversité d'habitats naturels exceptionnels. Il présente une riche biodiversité de paysages : forêts sèches, plages de sable, mangrove, îlots boisés sans parler de la riche sous-marine.

De part ces richesses naturelles exceptionnelles, la Communauté de Communes du Sud s'est lancée aux côtés de l'Office français pour la Biodiversité (OFB), sur la réalisation d'un Atlas Biodiversité Intercommunale (ABI), pour la reconquête de la biodiversité.

L'ABI est une démarche volontaire qui vise notamment à mieux connaître la biodiversité présente sur le territoire et sa richesse.

La démarche ABI vise à la fois à :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques intercommunales.

Les objectifs fixés par l'ABI sont en lien avec les populations locales concernées. D'un côté, il doit permettre d'identifier les enjeux de biodiversité afin d'intégrer ces informations aux projets du territoire. De l'autre côté, il doit permettre de sensibiliser ou d'éveiller le grand public à la biodiversité qui l'entoure.

L'île de Mohéli est aujourd'hui une réserve de biosphère. Avec la prise de conscience que la dégradation écologique et la perte des ressources qui affectent négativement l'économie et le patrimoine biologique de l'île de Mohéli, les activités en faveur de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources naturelles sont devenues prioritaires, tant pour le Gouvernement comorien que pour les populations locales.

Le parc naturel de Mohéli a donc mis en place une démarche afin de recréer le lien entre habitants et ressources naturelles. L'objectif étant d'accompagner les pêcheurs et les agriculteurs à vivre tout en respectant et en préservant l'environnement. Une démarche qui soulève une véritable dynamique de développement durable.

La CCSud souhaite faire un compagnonnage avec l'île de Mohéli dont les activités traditionnelles sont très similaires à celles de Mayotte.

I.2.1. Objectifs principaux :

Ce compagnonnage aura 3 objectifs principaux :

- dans le cadre du projet ABI déployé sur le territoire de la CCSud, nous souhaitons avoir un retour d'expérience sur la mobilisation citoyenne. En effet, au vu de son expérience Mohéli peut apporter à Mayotte le savoir-faire pour faire changer les représentations des différents usagers afin de qu'ils modifient leurs comportements de manière durable : les techniques d'animations, de sensibilisation et les sciences participatives.
- Partager les connaissances sur les techniques de conservation des espèces menacées tropicales et insulaires et comparer les méthodes de suivi faune/flore.
- Retour d'expérience sur les techniques de conservation et de valorisation de la pharmacopée locale.

I.2.2. Résultats attendus :

Le compagnonnage doit permettre aux 3 participants de la CCSud de :

- Découvrir les outils de sensibilisation et les moyens mis en œuvre par le PN de Mohéli : implication des professionnels, la proximité avec les habitants, la communication, les projets en cours etc ;
- Echanger avec les associations environnementales ;
- Participer aux suivis scientifiques faune-flore ;

- Être initié aux sciences participatives et aux supports utilisés ;
- Participer aux événements grand public.

I.2.3. Présentation des participants

Notre délégation était constituée de :

- Monsieur Chanrani ABDOU, élu communautaire, chargé de la mobilité et du transport,
- Monsieur Mustoihi MARI, directeur général adjoint,
- Madame Anzrah ABDOU HAMZA, chargée de mission risque,
- Madame Katydja ABDOU, chargée d'opérations environnement et biodiversité.

I.2.4. Calendrier prévisionnel

1 SEMAINE	ACTIONS
Jour 1	Réunion de lancement avec les agents du Parc de Mohéli : présentation des structures et du planning (à ajuster)
	Réunion de présentation des outils de sensibilisation et des moyens mis en œuvre : l'implication des professionnels, la proximité avec les habitants, la communication, les projets en cours etc.
Jour 2	Echanges avec les associations : sensibilisation, participation citoyenne, animations ludiques etc.
Jour 3 - 4	Participation aux suivis scientifiques faune/flore
Jour 5	Atelier de partage des connaissances des supports d'identification de la faune et de la flore (initiation aux sciences participatives)
Jour 6	Participation aux événements grand public

II. COMPTE RENDU DES ECHANGES

II.1. Réunion de lancement avec le Parc national de Mohéli

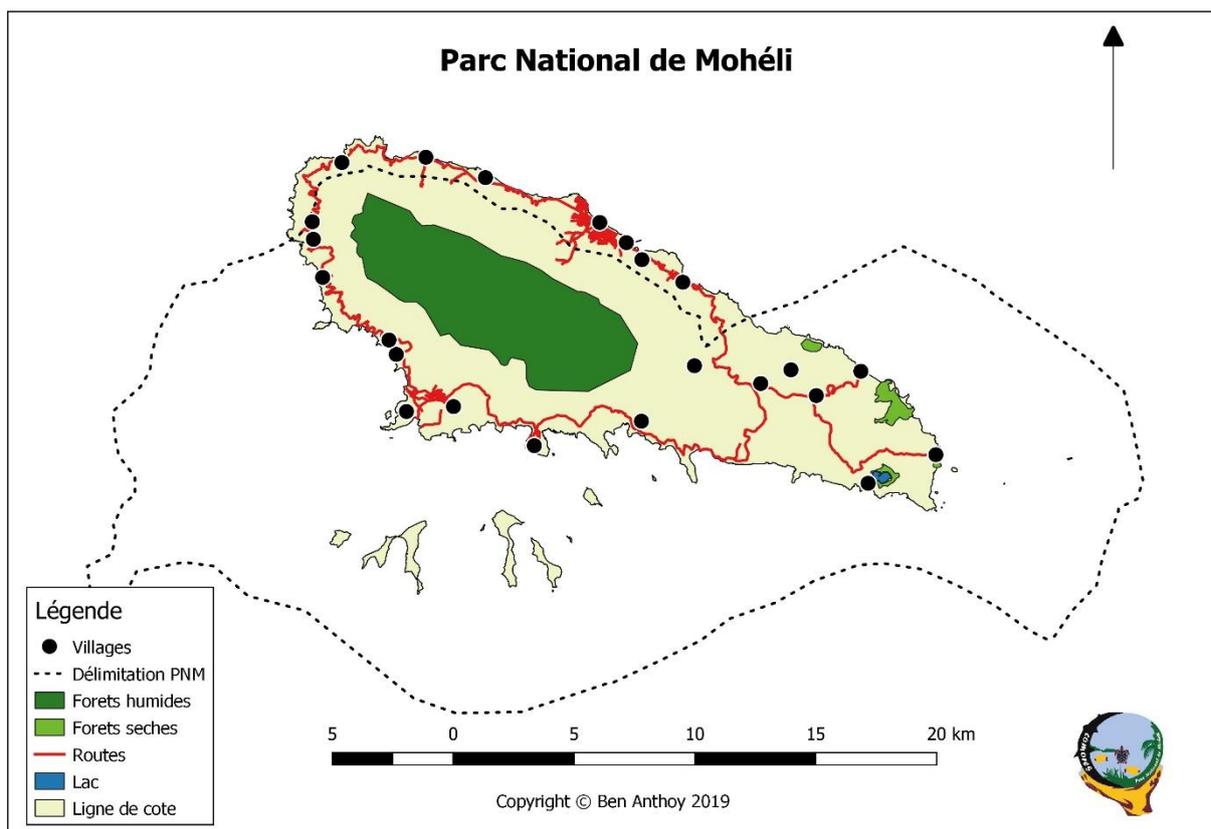
Une réunion de présentation s'est tenue dès le premier jour de notre arrivée à Mohéli le 13 mars 2023 après-midi. Cette réunion a permis de faire les présentations des agents des 2 structures et présenter les structures.

M. Daniel LAILINA, Directeur du Parc National de Mohéli (PNM) a ouvert la séance, ensuite un tour de table de présentation de l'ensemble des personnes présentes.

La parole est donnée à M. Cheikidine SAID, chargé de mission communication et éducation à l'environnement qui présente la structure.

Eléments essentiels :

- Le Parc Marin de Mohéli est créé en 2001, il ne concernait que la partie marine. En novembre 2015, les limites sont révisées pour intégrer les bassins versant terrestres. Le Parc Marin devient Parc National de Mohéli, couvrant ainsi une superficie de 644km² (172km² de partie terrestre et 472km² de partie marine).
- L'objectif du Parc National (PN) est d'accompagner les communautés au processus de développement durable, notamment d'assurer une conservation et une utilisation durable de la biodiversité marine et côtière, surtout les ressources halieutiques, et de favoriser le développement de l'écotourisme. Le PN est cogéré avec les communautés. Il s'agit d'une gestion participative qui permet aux communautés de s'approprier le patrimoine et de s'impliquer de façon effective à sa gestion quotidien. Dès le début, le PNM est créé comme un outil en soutien aux communautés. Le décret de création du PNM repose en majeure partie sur les propositions des villages riverains. Le bon fonctionnement du parc est aussi en grande partie placé sous leur responsabilité : les activités de sensibilisation, de surveillance et de suivi sont assurées par des écogardes recrutés localement et chaque village, par le biais de son association de développement, signe un accord spécifique de cogestion avec les services de l'environnement.
- 19 villages sur un total de 23 ont adhéré.
- Les fédérations des associations jouent un rôle primordial.



La parole est donnée ensuite à la Communauté de Communes du Sud pour présenter la structure et le projet atlas de la biodiversité.

II.2. Réunion de présentation des outils de communication

Un réunion s'est tenue le 14 mars de 09h à 12h00 avec M. Cheikidine SAID, chargé de mission communication et éducation à l'environnement pour présenter les différents outils de communication et sensibilisation misent en œuvre par le PNM.

- Les réunions publiques : les réunions publiques sont réalisées en fonction des thématiques avec une présentation pwp. Chaque présentation est adaptée au public cible (élu, professionnel, habitant...).
 - Montrer les richesses. Il faut « connaître pour protéger » ;
 - Présenter les textes réglementaires en vigueur : sélectionner les articles importants et laisser à disposition dans les mairies ;
 - Après la présentation des interdictions, il convient de discuter des sanctions. Ce sont les communautés elles-mêmes qui proposent les sanctions adéquats. Il faut que les solutions à un problème viennent des communautés.
- Spot publicitaire :
 - Réalisation de panneaux publicitaires pour informer ;

- Réalisation de courte vidéo dans les réseaux sociaux (Facebook, chaîne YouTube).
- Le média comoriens :
 - Une convention de partenariat existe entre le PNM et la télévision comorienne ORTC pour diffuser des spots vidéo et réaliser des émissions dédiées à l'environnement.
- Outils pédagogique :
 - Création de mallette pédagogique ;
 - Livret et flyer en fonction des thématiques.
- Evènement grand public : 2 grands évènements incontournables tous les ans.
 - La célébration de la journée de la roussette de Livingstone, pour sensibiliser sur la protection de cette espèce endémique de Mohéli et de son habitat (le 28 décembre) ;
 - La célébration de la journée de la tortue en été (juin/juillet).

II.3. Echanges avec les communautés (associations)

Le mardi après-midi, nous avons pris le bateau du PNM en compagnie de la chargée du développement locale et les éco-gardes, pour se rendre à Itsamia afin de rencontrer l'association ADSEI (Association pour le développement socio-économique d'Itsamia). Nous avons été accueillis par les membres de l'association dont **le président Chamassi SAID** autour d'un repas de bienvenue.

Le village de Itsamia est l'un des plus importants sites de pontes de Mohéli, et le seul habité. Les rapports entre les villageois et les tortues sont particuliers. Les habitants d'Itsamia, conscients de l'importance de préserver leurs richesses naturelles et concernés par les problèmes sanitaires causés par l'accumulation des cadavres de tortues braconnées en putréfaction sur leurs plages, créent en 1991 l'ADSEI. Depuis l'ADSEI s'engage activement pour la gestion durable des ressources naturelles afin de permettre le développement socio-économique du village. En partenariat avec le Parc National de Mohéli, l'association a mis en place la surveillance des plages de pontes par les éco-gardes et les villageois bénévoles afin de lutter contre le braconnage. Ils ont récemment inauguré la maison des tortues, qui est le siège de l'ADSEI.

Les principales missions :

- Sensibiliser les populations quant à l'importance scientifique et touristique des espèces en voie de disparition et/ou endémiques ;
- Renforcer et maintenir l'union et l'esprit de solidarité au sein du village d'Itsamia ;
- Contribuer au développement du village et à la lutte contre la pauvreté.

L'ADSEI met en place différentes activités pour atteindre ses objectifs, telles que le suivi des populations des tortues marines, accompagner des éco-gardes du PNM, et la disposition des bungalows pour l'accueil des visiteurs, touristes et scientifiques qui

viennent en missions. Enfin, l'association a développé plusieurs partenariats au niveau national qu'international : KELONIA de l'île de la Réunion, Association « Ulanga na Nyamba » de Mayotte, Les Naturalistes de Mayotte et l'Université des Comores.

Nous avons également eu la chance de rencontrer à la même occasion, l'association des pêcheurs (les femmes) dont la présidente **Mme Omrata SIRAJ** aussi appelé communément Mamanzili. Elle nous explique que dès le plus jeune âge, les enfants apprennent l'importance de respecter les tortues marines. Ce sont ces mêmes enfants qui protègent les œufs et les petites tortues lors des émergences.

II.4. Participation aux suivis scientifiques

II.4.1. Suivi scientifique en milieu marin

Plusieurs suivis scientifiques existent en fonction des besoins estimés, pour connaître la santé, la densité, le nombre etc...

Pour le suivi des récifs coralliens par exemple, c'est le même dans toute la région. En effet, il existe un réseau régional de suivi des récifs corallien avec le même protocole pour tous.

3 indicateurs clés de la bonne santé des récifs :

- le substrat : le suivi se fait une fois par an, en PMT sur un transect de 25m sur lequel on s'arrête tout les 1m ou tout les 50cm selon la précision recherchée. On observe la nature du substrat (sable, corail, herbe...) vivant, mort ou blanchi.
- les poissons : le même protocole, soit en PMT soit en plongée sur une distance de 50mx5m. On relève la présence d'espèces vulnérables (poisson Napoléon, perroquet à bosse), le nombre et la taille. Un suivi réalisé 2 fois par an.
- les invertébrés : observation d'oursins, d'acanthaster, de coquillages ornementaux (triton).

II.4.2. Suivi scientifique en milieu terrestre

Nous avons pu suivre en direct sur le terrain, un protocole de suivi des roussettes de Livingstone. Cette espèce, de son nom scientifique *Pteropus livingstonii* fait partie des espèces endémiques des Comores en voie de disparition. Elle devient alors une cible prioritaire de protection pour le Parc National de Mohéli.

L'équipe du PNM a mis en place un système de comptage et suivi des populations de l'espèce pour connaître sa taille et suivre la dynamique et l'évolution de l'espèce dans le temps et dans l'espace. Les dernières données montrent qu'en 2019, 250 individus ont été répertoriés et en 2020, c'est plus de 310 individus.

Les observations sont réalisées le tôt matin, lorsque les premiers rayons de soleil viennent éclairer la colonie. Pour un suivi régulier, ces observations sont réalisées mensuellement tout au long de l'année. Les suivis sont effectués aux jumelles.

Ce travail est très difficile, raison pour laquelle une cogestion pour impliquer les associations et la communauté est nécessaire. C'est un travail de longue haleine avec la population locale, les autorités politiques et judiciaires, agriculteurs et éleveurs.

Parmi les activités de protection, il y'a la restauration de l'habitat naturel de l'espèce. Certaines zones sont tout simplement interdites à l'agriculture. Le PNM mis également sur la promotion de ces mégachiroptères, en organisant chaque année la journée de la roussette de Livingstone à Ouallah-I.

III. LES EVENTUELLES DIFFICULTES RENCONTREES

La première difficulté rencontrée c'est sur la logistique. Nous avons réservé un vol de Mayotte à Moroni avec Ewa Air, car aucun vol ne va directement jusqu'à Mohéli. Cependant, il a été très difficile de trouver un contact à Moroni pour réserver le vol de Moroni à Mohéli.

Nous avons dû négocier avec le propriétaire de l'hôtel pour qu'il nous réserve les billets d'avions en avance et que nous lui remboursions à notre arrivée.

Par ailleurs, à Mohéli il n'y a pas beaucoup d'endroit où on a la possibilité de retirer de l'argent. Il a fallu apporter chacun une grosse somme d'argent en liquide.

Et pour finir, le planning n'a pas pu être respecté jusqu'au bout puisque le vol retour étant prévu le vendredi après-midi, il a été difficile de caler quoi que ce soit car le trajet de l'hôtel à l'aéroport était assez important.

IV. LES APPORTS, LES RECOMMANDATIONS

Tout au long de ce séjour, il est ressorti l'importance d'une cogestion partagée entre le Parc National de Mohéli et les communautés locales dès la création du Parc.

Sans être exhaustif, nous reprenons ci-dessous les principaux constats et leçons à tirer de l'expérience de Mohéli.

- Les fédérations d'associations jouent un rôle primordial : la présence de regroupements d'associations environnementales actifs dans les villages et leur sensibilité face aux questions de conservation et de gestion des ressources naturelles ont été un atout unique dans le cadre de la mise en place du Parc marin de Mohéli.
- Il est important de renforcer les capacités des associations locales du Sud de Mayotte pour qu'elles soient en mesure de remplir efficacement leur rôle dans la préservation de l'environnement : formation en écologie, gestion de projet, gestion comptable etc.
- Insister sur les aspects de représentativité, de démocratie participative et de transparence : la présence de structures associatives dans les projets facilite le processus de cogestion.

- Pour les Comores, la création du Parc marin de Mohéli représente un pas important vers une utilisation durable de la biodiversité ayant des retombées économiques au niveau local. Beaucoup reste à faire pour démontrer la possibilité de gérer efficacement les ressources au niveau local et l'intérêt économique de la conservation. Mais la volonté constatée, tant au niveau des autorités administratives et politiques qu'à celui des populations locales, permet d'être optimiste quant au succès du parc.
- Les membres des associations locales de développement, grâce à leur engagement pour la protection de l'environnement, ont permis aux Comores de conserver leur patrimoine naturel exceptionnel. Ils doivent à tout prix poursuivre ces efforts de sensibilisation et d'éducation de leurs concitoyens, de surveillance et de suivi de l'état de la biodiversité et d'actions concrètes contribuant au développement de leurs communautés.